Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTÉ

La Ministre

CAB MT/CG/MB/D16-004853

Inspection Générale Des Affaires Sociales
25 FEV. 2016
N°

Paris, le 24 FEV. 2016

Note
A l'attention de
Monsieur Pierre BOISSIER,
Chef de service de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS)

Objet : Risques psychosociaux des personnels médicaux en établissements de santé : recommandations pour une meilleure prise en charge

Longtemps la politique de gestion des ressources humaines médicales a fait figure d'exception à l'hôpital. La spécificité de l'exercice et du statut médical semblait ne pas appeler le développement des mêmes politiques que celles déployées vis-à-vis du personnel non médical.

Les jeunes en formation, les praticiens en exercice expriment pourtant de plus en plus nombreux des attentes professionnelles et des besoins sociaux liés la qualité et à la sécurité des conditions de travail et aux processus de reconnaissance des individus au sein de leur environnement de travail.

Ces évolutions obligent à développer de nouvelles politiques permettant d'améliorer les conditions de travail des jeunes en formation et des praticiens en exercice, à mieux appréhender les risques auxquels ils peuvent être exposés mais également à porter une ambition nouvelle en matière de management médical à l'hôpital.

Le spectre des facteurs de risques à prendre en compte est large, ils peuvent être physiques, médicaux et psychosociaux. L'environnement d'exercice, la charge émotionnelle et le stress qui peuvent accompagner la pratique médicale quotidienne sont en effet de nature à exposer de manière assez directe aux facteurs de risques psychosociaux.

Il apparaît par ailleurs que certains des facteurs de risques sont liés, non pas à l'exercice professionnel lui-même ou à la relation au patient et à son entourage, mais relèvent plutôt de problématiques dépendant des processus de désignation des responsables médicaux au sein des établissements, de l'organisation et de l'exercice des responsabilités au sein des équipes médicales ou encore de la gestion, d'une manière plus générale, des relations interpersonnelles, dans les centres hospitaliers comme hospitalo-universitaires.

Il s'agit là à l'évidence de tendances lourdes, récemment illustrées par des situations individuelles graves.

14 AVENUE DUQUESNE – 75350 PARIS 07 SP
TÉLÉPHONE : 01 40 56 60 00

Leur prise en compte appelle désormais le déploiement d'un ensemble de mesures, cohérentes et complémentaires, permettant à la fois :

- de prévenir les risques considérés,
- de détecter les situations d'exposition et de fragilité potentielle,
- et de prendre en charge les professionnels, qui en dépit des mesures de prévention et de détection mises en œuvre, pourraient néanmoins être confrontés à des situations qu'ils auront des difficultés à surmonter.

La Direction générale de l'offre de soins finalise , en application du plan d'action attractivité de l'exercice médical à l'hôpital, un plan d'action destiné à améliorer la prise en compte des risques psychosociaux au sein des communautés médicales à l'hôpital, incluant les internes et les jeunes médecins en début d'exercice.

La prévention des risques psycho sociaux est une des actions retenues dans la feuille de route de la Grande conférence de la santé qui engage tous les acteurs professionnels et institutionnels.

Dans ce contexte, il vous est demandé :

1. de formaliser les conditions de sensibilisation et de mobilisation des acteurs, de mise en œuvre opérationnelle et d'évaluation des différentes actions engagées avec un volet consacré aux jeunes en formation, externes et internes, compte tenu de la spécificité de leur parcours au sein des établissements de santé.
   J'attache une importance particulière à ce que les 3 dimensions de prévention, de détection et de prise en charge soient respectivement et pleinement prises en compte.

2. de formuler des propositions permettant d'améliorer les procédures de désignation et d'exercice de leurs missions managériales par les responsables médicaux au sein des établissements.
   Ces propositions pourront notamment porter sur :
   - les conditions de sensibilisation des professionnels à l'exercice de ces fonctions et de détection des potentiels,
   - les processus d'appel à candidatures, l'identification des critères sélection, l'instruction des candidatures et les modalités d'information des candidats comme des équipes tout au long des procédures de sélection,
   - les facteurs clefs de succès et les mesures d'accompagnement souhaitables (formations, outils de management, animation et accompagnement institutionnel,…).
   - les modalités et procédures de renouvellement.

   Votre analyse devra comporter un volet spécifique consacré à la prise en compte de ces problématiques dans les établissements hospitalo-universitaires.

3. enfin, et s'agissant de la situation au sein de l'Hôpital Européen Georges Pompidou et du suicide du Professeur Jean Louis Mégnien, je vous demande, à la lumière du rapport établi à la demande du directeur général de l'AP-HP et du doyen de la faculté de médecine de Paris-Descartes, d'analyser les conclusions des causes de ce drame et de formuler des recommandations pour améliorer, au sein de cet établissement et dans l'ensemble des établissements hospitaliers, la détection et la prévention des risques psycho-sociaux, y compris des personnels hospitalo-universitaires.

Votre mission procèdera aux auditions les plus larges possibles (représentants des professionnels, des employeurs, des administrations concernées ; spécialistes reconnus de ces problématiques) en vue de me remettre un rapport intermédiaire d'ici à la fin du mois de mars et vos propositions définitives pour la fin du mois de mai au plus tard.

Vous bénéficierez du concours de mes services, et notamment de l'appui de la Direction générale de l'offre de soins.

Marisol TOURAINE